



Contact presse:

Jean Paul MARTEL: jpmartel44@outlook.fr

Dominique CAMPAGNA: mpcas@orange.fr

Jean-Jacques LATOUR : adeva72@orange.fr

Communiqué le 19/11/2020

Les néonicotinoïdes font leur retour... Une honte pour notre pays.

Ils avaient été interdits par une loi sur la biodiversité datant de 2016. Une loi dérogatoire votée le 6 octobre 2020 à l'Assemblée Nationale et le 27 octobre 2020 au Sénat après un simulacre de débat permet à nouveau d'utiliser ces produits.

Le Lobby de l'agrochimie vient de gagner une bataille.

Pourtant aujourd'hui personne n'ignore la nocivité des néonicotinoïdes.

Pas un seul scientifique n'en décrit les «bienfaits».

Cet insecticide tue les abeilles pollinisatrices de nos cultures.

Il tue aussi tous les insectes, les vers de terre et les oiseaux nécessaires à la biodiversité.

Nos organisations sont consternées sur ce nouveau recul mais ne désarment pas.

Nous allons retrouver ses néonicotinoïdes dans nos aliments à base de sucre (bonbons, boissons, gâteaux, pâtes à tartiner, chocolats...) Une nouvelle bataille s'annonce donc pour que les industries de l'agro-alimentaire n'utilisent pas ce sucre issu de betteraves traitées avec cet insecticide nuisible aussi à la santé des humains.

Nous sollicitons à nouveau les parlementaires afin d'interdire l'utilisation du sucre ainsi traité dans la chaîne alimentaire...

Les parlementaires doivent intervenir pour que la Politique Agricole Commune (PAC), mise en œuvre par le gouvernement, soit tournée vers une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité en aidant nos paysans à produire peut-être moins mais mieux.

Nous appelons les citoyens de notre pays, privés du droit de manifester en cette période de confinement, à intervenir auprès des parlementaires de façon numérique en leur envoyant des e-mails et en faisant connaître leurs prises de position aux habitants de nos territoires.